



➡ Les chartes des travailleurs de la Fondation Qatar et du Comité supérieur Qatar 2022 n'ont aucun sens sans une réforme du droit du travail

Geplaatst op vrijdag 26 april 2013 |

SHARE

25 avril 2013 : Une méthode discréditée de « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) est utilisée pour colmater les brèches du droit du travail qatarien, qui manque à son devoir de protection des travailleurs, avertit la Confédération syndicale internationale (CSI).

Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI, déclare que le Qatar est un État géré comme une entreprise, dont le gouvernement n'assume pas ses responsabilités vis-à-vis des travailleurs.

Plusieurs « chartes des travailleurs » ont été annoncées par la Fondation Qatar et le Comité supérieur Q22, sans qu'aucun de ces documents n'ait été présenté au public ou débattu avec les syndicats, et les travailleurs restent dans l'ignorance de leurs droits.

« Le Qatar, le pays le plus riche du monde par habitant, s'appuie sur un modèle de RSE utilisé par les multinationales des pays en développement qui a coûté la vie à des centaines de personnes, comme dans les récents incendies d'usine au Bangladesh.

« Emprunter la voie de la RSE sans résoudre auparavant les défauts du droit du travail est contraire aux intérêts des travailleurs, des entreprises et du pays », déclare Sharan Burrow.

Ces chartes sont soumises aux lois nationales qatariennes, qui ne sont pas conformes aux normes internationales des Nations Unies. La CSI a écrit au Comité supérieur Qatar 22 pour lui faire part de sa déception face au processus et au contenu de sa charte des travailleurs.

« Les travailleurs migrants au Qatar ne sont pas plus protégés par ces chartes qu'ils ne le sont aux termes de la loi qatarienne.

« Les syndicats internationaux continueront de faire campagne pour que tous les travailleurs du Qatar puissent créer et devenir membres d'un syndicat et bénéficier du droit de négociation collective, conformément aux normes internationales », poursuit Sharan Burrow.

Depuis quelques mois, le Qatar et les pays du Golfe font l'objet de pressions accrues pour agir contre les abus à l'égard des travailleurs.

Une nouvelle étude de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la traite révèle que les travailleurs expatriés au Moyen-Orient constituent l'un des groupes les plus susceptibles de devenir victime du travail forcé.

Ce rapport décrit le système restrictif de parrainage (kafala) comme « fondamentalement problématique » puisqu'il crée une dynamique de pouvoir inégal entre employeur et travailleur.

« En raison des failles dans la législation du travail qatarienne, les travailleurs migrants ne peuvent résilier des contrats d'embauche abusifs ou changer d'employeur, ce qui crée une forme d'esclavage moderne.

« Réformer le droit du travail au Qatar afin qu'il respecte les normes internationales est la seule façon d'accorder leurs droits aux travailleurs », affirme Sharan Burrow.

La CSI a lancé une nouvelle campagne d'information pour mettre en exergue les conditions des travailleurs migrants et leur traitement dans le cadre des lois qatariennes (<http://www.rerunthevote.org/?lang=fr>).

Lisez la lettre de Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI au Comité supérieur Qatar 2022 à l'adresse suivante (en anglais)

Pour obtenir un entretien avec Sharan Burrow, contactez :
Gemma Swart gemma.swart@ituc-csi.org +32 479 06 42 63